

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 18 février 2022 -

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 17
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 08
Quorum : 17

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 18 février 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,


APRES EN AVOIR DELIBERE

III- Présentation des rapports au conseil d'administration
- Rapport annuel 2021 d'application du schéma directeur handicap

APPROUVE le rapport annuel 2021 d'application du schéma directeur handicap, tel que joint en annexe.

VOTE : POUR : 22 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 03

Pau, le 21 février 2022
Le Président,



Laurent BORDES



Bilan 2021 du schéma directeur handicap de l'UPPA^{1,2}

(présenté au Conseil d'administration du 18 février 2022)

¹ Ce rapport est rédigé en utilisant la police Luciole conçue spécifiquement pour les personnes malvoyantes.
Téléchargement libre sur : <http://luciole-vision.com/>

² Par Jérémy OLIVIER, chargé de mission handicap

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction..... | 4 |
| 2. Bilan de l'axe 1 : accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap..... | 13 |
| 3. Bilan de l'axe 2 : recruter, maintenir dans l'emploi et accompagner les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi..... | 21 |
| 4. Bilan de l'axe 3 : rendre visible les enseignements et la recherche sur le handicap à l'UPPA..... | 26 |
| 5. Bilan de l'axe 4 : développer l'accessibilité | 28 |
| 6. Conclusion et perspectives..... | 29 |

Préambule

Un schéma directeur handicap a été adopté en janvier 2019 par le conseil d'administration de l'UPPA. Un bilan de ce schéma doit être présenté au conseil d'administration chaque année avec une revue des indicateurs.

Ce schéma directeur est divisé en 4 axes :

- 2 axes principaux qui concernent :
 - l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (axe 1),
 - le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnels bénéficiaire de l'obligation d'emploi (axe 2),
- 2 axes secondaires qui concernent :
 - la visibilité des actions de recherche et d'enseignement autour du handicap (axe 3),
 - l'accessibilité (axe 4).

En introduction de ce rapport est présentée la situation actuelle de l'UPPA (nombre d'étudiants en situation de handicap et des personnels en situation de handicap). Puis est présenté, axe par axe, le bilan du schéma directeur handicap de l'UPPA pour les années 2019, 2020 et 2021.

1. Introduction

1.1. Les étudiants en situation de handicap (ESH) en 2020-2021

Comme constaté au niveau national, le nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap ne cesse d'augmenter depuis 2011 (figure 1). En moyenne, l'UPPA compte 31 ESH supplémentaires chaque année. Pour l'année 2020-2021, ils étaient 346 soit **2,47%** de la population étudiante de l'UPPA³. A ce nombre s'ajoutaient 8 étudiants en situation de handicap temporaire⁴ qui ont demandé des aménagements d'examen

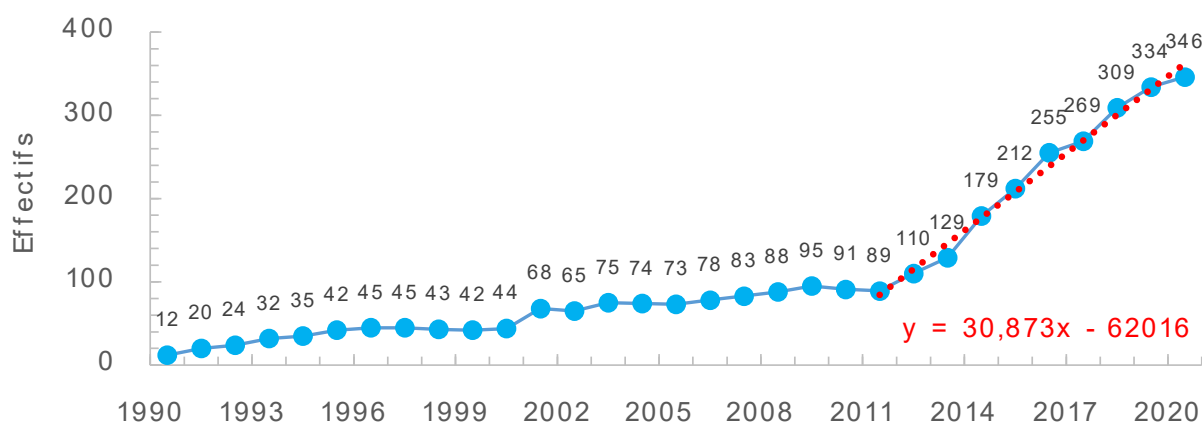


Figure 1 : évolution du nombre d'ESH à l'UPPA⁵

82% des étudiants en situation de handicap étaient originaires des départements des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Ce taux était de 77% pour la population étudiante de l'UPPA.

Tous les campus accueillent des étudiants en situation de handicap (figure 2) qui représentent :

- 2,51% de la population étudiante sur le campus de Pau ;
- 2,43% de la population étudiante sur les campus de la Côte basque ;
- 2,43% de la population étudiante sur le campus de Tarbes ;
- 1,85% de la population étudiante sur le campus de Mont de Marsan.

³ A comparer au taux de 1,69% au niveau national pour l'année 2019-2020

(source : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T243/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur/)

⁴ Ce nombre reste stable, compris entre 5 et 20 chaque année.

⁵ Les figures et les sous-titre des figures utilisent la police OpenDyslexic conçue spécifiquement pour les personnes dyslexiques. Téléchargement libre sur : <https://www.dafont.com/open-dyslexic.font>

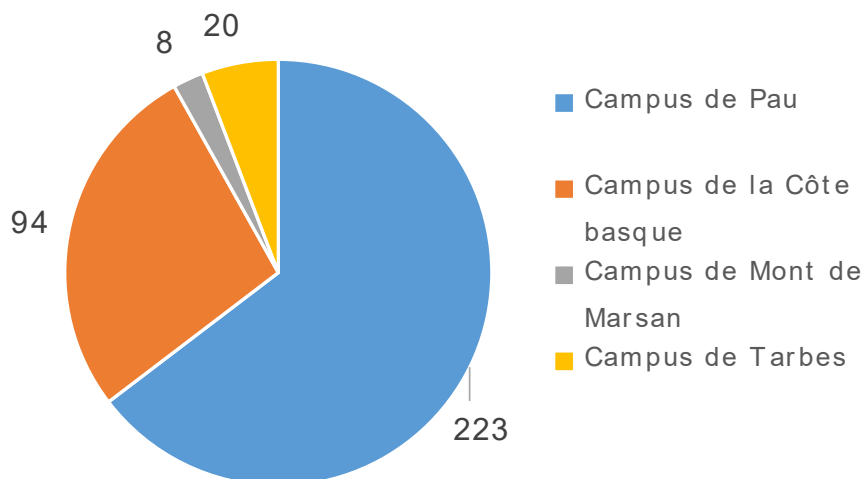


Figure 2 : répartition des ESH par campus

Tous les collèges sont évidemment concernés (figure 3), les étudiants en situation de handicap représentant :

- 2,65% de la population étudiante du collège STEE ;
- 2,55% de la population étudiante du collège SSH ;
- 1,76% de la population étudiante du collège EEI ;
- 4,71% de la population des stagiaires de la FORCO⁶ ;
- 0% de la population étudiante de l'IEFE.

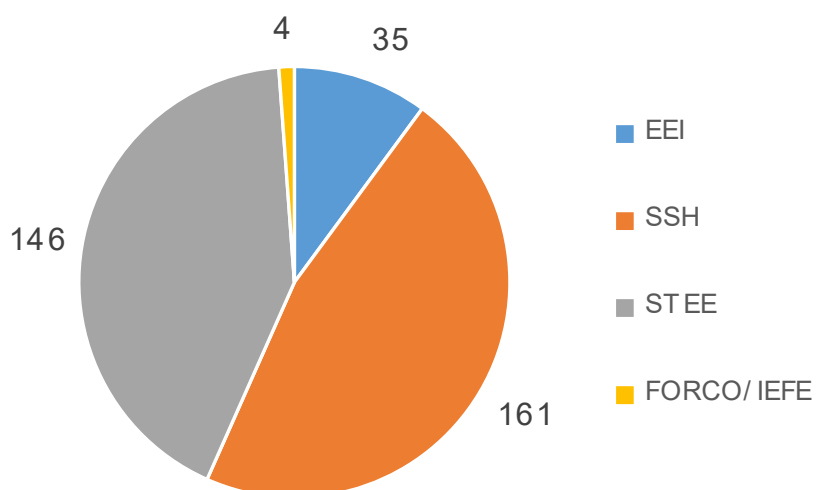


Figure 3: répartition des ESH par collège

⁶ Ici ne sont comptabilisés que les stagiaires du DAEU

Les étudiants en situation de handicap sont présents dans tous les niveaux d'étude (figure 4) mais plus de 8 étudiants sur 10 en situation de handicap sont inscrits en premier cycle⁷. Les ESH représentent :

- 4,71% de la population étudiante inscrite en APILS, DAEU et Capacité en droit ;
- 2,71% de la population étudiante inscrite en DUT, en cycle Licence, Licence pro et D.U. ;
- 1,86% de la population inscrite en master ;
- 1,61% des doctorants⁸.

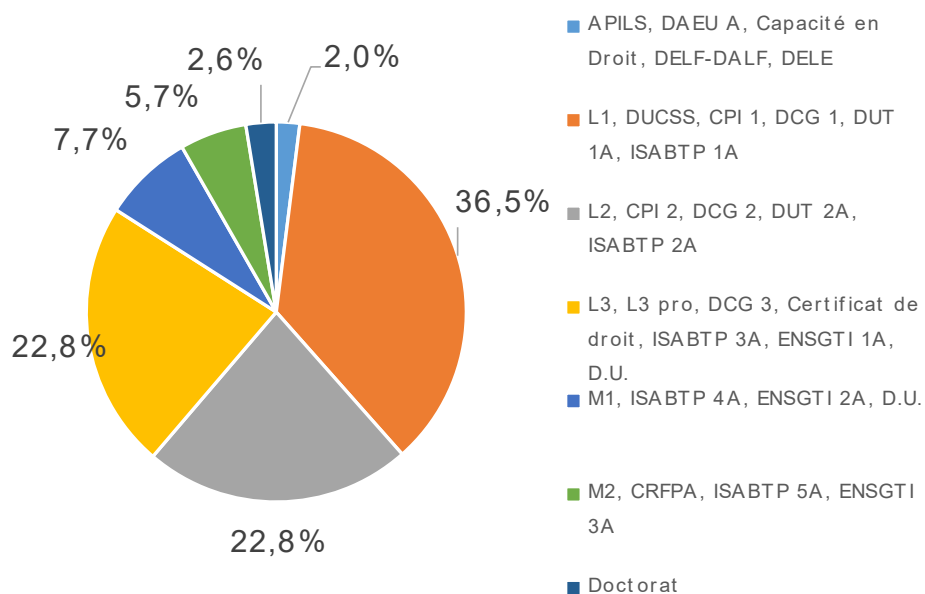


Figure 4: répartition des ESH par niveau d'étude

A l'UPPA, se rencontrent toutes les catégories de handicap exceptées les déficiences intellectuelles (figure 5). Les étudiants avec un trouble du langage et de la parole (très majoritairement des étudiants dyslexiques) constituent 39,3% des étudiants en situation de handicap. Les étudiants ayant un trouble moteur (dont de plus en plus d'étudiants dyspraxiques) comptent pour 16,5% des étudiants en situation de handicap.

⁷ Alors qu'environ 75% des étudiants de l'UPPA sont inscrits en premier cycle.

⁸ Au niveau national, les doctorants en situation de handicap ne représentaient qu'environ 0,6% des doctorants en 2019-2020

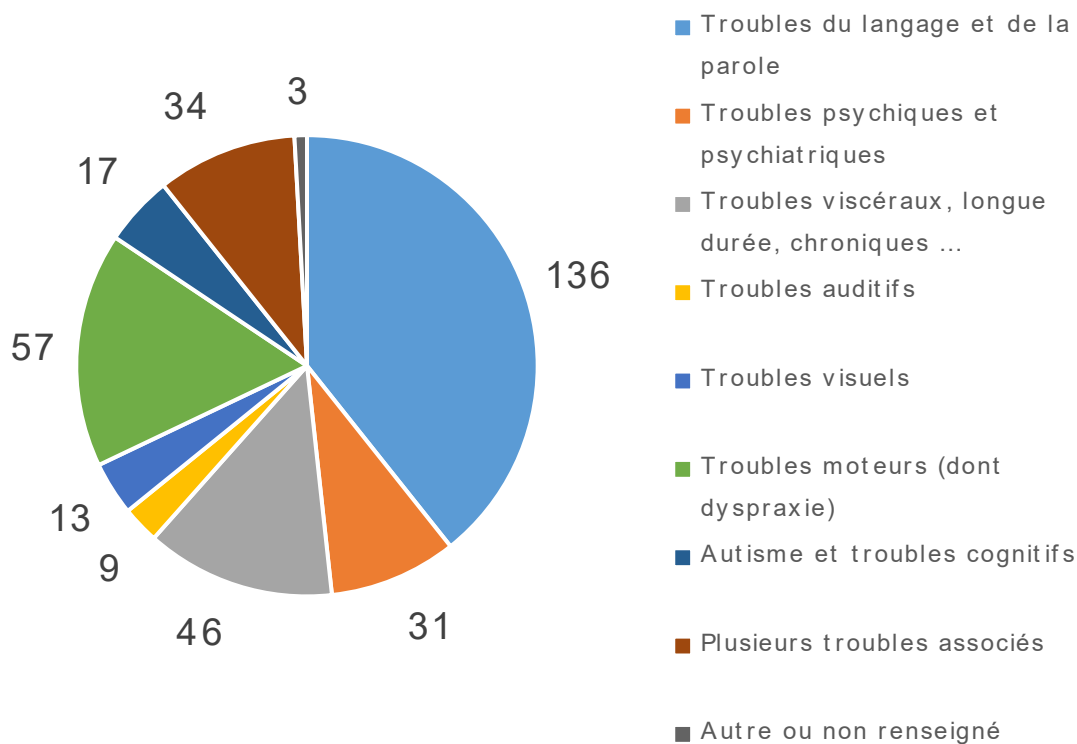


Figure 5 : répartition des ESH par catégorie de handicap

Par ailleurs, il faut noter l'augmentation du nombre d'étudiant atteints d'un trouble du spectre de l'autisme ces trois dernières. Ils étaient 14 en 2020-2021. Certains de ces étudiants demandent un accompagnement singulier, notamment lors de leur arrivée à l'université ou quand ils sont concernés par un stage en entreprise. Enfin, il est constaté une arrivée de plus en plus importante :

- d'étudiants avec des situations de handicap complexe, peu autonomes⁹ qui nécessitent des aménagements importants ;
- d'étudiants autonomes aux examens grâce à l'utilisation d'un ordinateur avec ou sans logiciel spécifique (21% des ESH en 2020-2021).

Ainsi la demande de composition sur ordinateur ne fait que croître (figure 6) avec en moyenne 7 à 8 étudiants supplémentaires chaque année nécessitant un ordinateur aux examens. De même, si les demandes de composition en salle à part¹⁰ et de secrétariats d'examen sont plus modestes, ces aménagements impactent fortement l'organisation des départements pédagogiques et des scolarités. L'évolution de ces aménagements est présentée figure 7.

⁹ Alors que des solutions techniques existent parfois mais qui n'ont pas été privilégiées dans le secondaire au détriment de leur autonomie future. Les parents des lycéens en situation de handicap sont, généralement, préoccupés par l'obtention du baccalauréat, demandant des aides humaines considérées souvent comme le meilleur aménagement possible.

¹⁰ Sans compter les secrétariats d'examen qui nécessitent par définition une salle à part

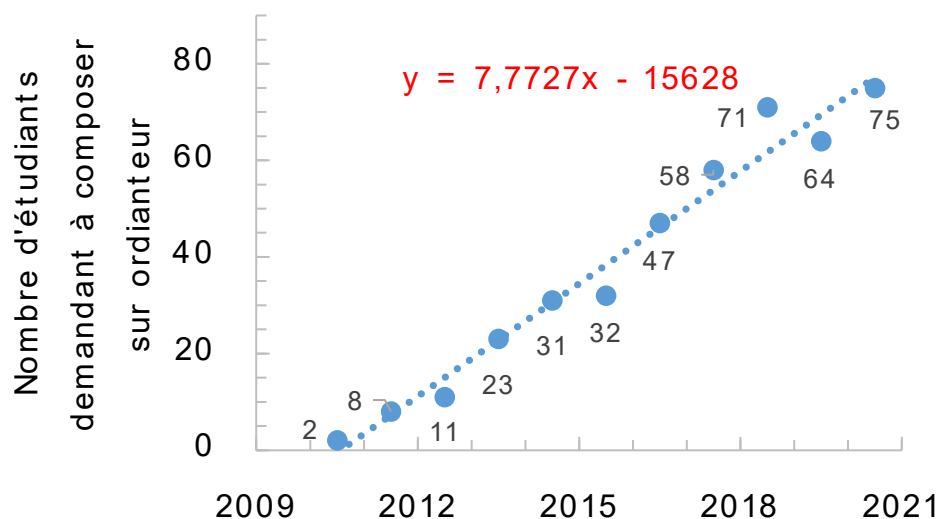


Figure 6 : Évolution du nombre d'étudiants demandant à composer les examens et contrôles continus sur ordinateur

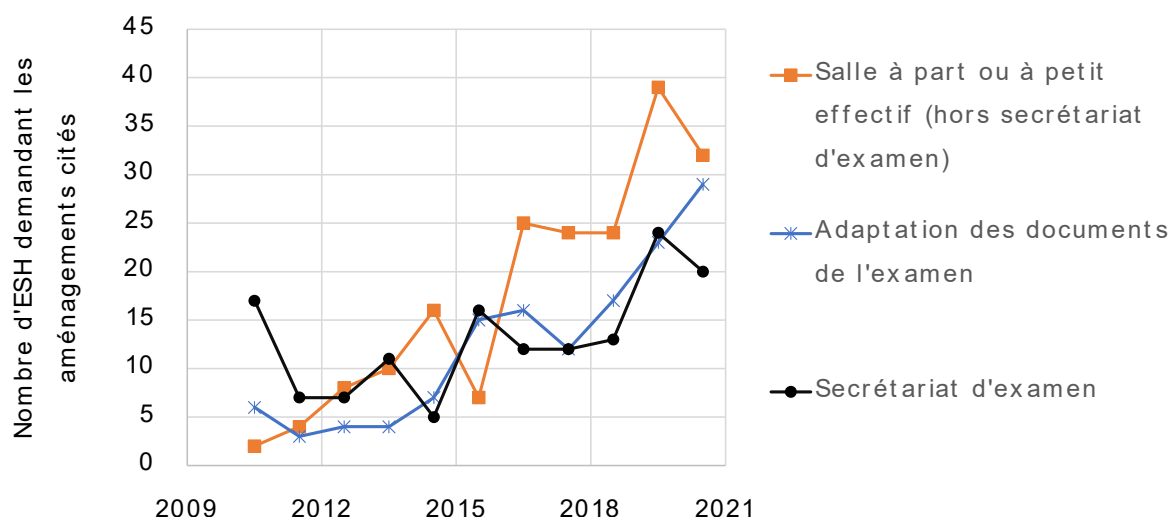


Figure 7 : Évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap ayant nécessité la mise en place d'un secrétariat d'examen, d'une salle à part (hors secrétariat d'examen) et de l'adaptation des documents (police particulière, agrandissement, braille...)

Pour limiter l'impact des demandes de salle à part lors des examens terminaux, en accord avec les étudiants concernés, le relais handicap privilégie la composition dans une salle à petit effectif (inférieur à 5 ou à 10).

Lors des contrôles continus organisés par un enseignant, « la salle à part » nécessite de trouver un autre surveillant. De même, l'enseignant peut être amené à se préoccuper de l'installation d'un ordinateur ou du recrutement d'un secrétaire d'examen. Les figures 1, 6 et 7 montrent que ces demandes sont amenées à croître. **Il est donc indispensable que la gestion de ces aménagements fasse partie de la politique budgétaire¹¹ et de la politique « normale » d'accueil des collèves.** La direction de l'établissement doit régulièrement interroger les collèves sur les solutions mises en place.

¹¹ Pour les ordinateurs, les tables et assises adaptées, l'adaptation des TP ...

Au vu de l'accroissement des aménagements, les dépenses de la mission handicap sont passées de 42 000 € environ il y a 5 ans à 51 100 €¹² pour l'année 2020 (soit 153 €/ESH) et environ 77 000 €¹³ pour l'année 2021 (données provisoires) soit 223 €/ESH.

En 2020, 70% du budget a bénéficié à des étudiants du collège SSH, 24% à des étudiants de STEE, le reste aux étudiants du collège EEI.

En 2021, 79% du budget a été utilisé pour financer des contrats étudiants d'aide humaine (tutorat d'accompagnement, tutorat méthodologique, prise de notes, secrétariat d'examen). 15% du budget a servi à financer des aides humaines¹⁴ par l'intermédiaire d'une association spécialisée pour 3 étudiants sourds ou malentendants¹⁵. 4% du budget a permis d'accompagner 1 étudiant autiste en master dans sa recherche de stage et son intégration dans l'entreprise (jobcoaching).

Enfin, l'université œuvre également à la promotion de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'extérieur de ces murs :

- le relais handicap est parfois sollicité pour des situations problématiques dans d'autres établissements (BTS, classes préparatoires, école privée avec ou sans contrat avec l'Etat) ;
- le chargé de mission handicap fait partie d'un groupe de travail de la convention « Atouts pour tous » pilotée par le rectorat ;
- en tant que référent handicap à l'ENSGTI, le chargé de mission participe au groupe de travail handicap de la Conférence des Grandes Écoles (CGE). Il est notamment le principal contributeur du chapitre sur les aménagements d'études et d'exams du futur guide à destination des référents handicaps des écoles d'ingénieurs. En participant à ce groupe, il a également pu travailler avec la personne en charge de la réécriture du « guide d'autoévaluation des écoles d'ingénieurs en vue de l'accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) » concernant les notions de handicap et la certification obligatoire des élèves ingénieurs en anglais nécessaire à l'obtention du diplôme. Depuis peu, il représente la CGE à la commission sur l'enseignement supérieur du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).

¹² Dont 32 000 € de dotation spécifique pérenne du ministère et 5 000 € de dotation non reconductible. A cela s'ajoute 10 000 € de dotation de l'établissement. Le reste du budget a été constitué en déduisant le montant des aides humaines directes aux ESH (non financées par le ministère) de la contribution due au FIPHFP, car l'établissement n'atteignait pas le taux d'emploi des BOE de 6%.

¹³ Dont 32 000 € de dotation spécifique pérenne du ministère et 11 000 € de dotation non reconductible. L'établissement ayant atteint le taux d'emploi des 6%, la contribution au FIPHFP n'est plus une source de financement du relais handicap. La CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) a financé une partie des coûts d'accompagnement des étudiants malentendants et les coûts de « jobcoaching » pour l'étudiant autiste. L'établissement a dû augmenter sa dotation passant de 10 000 € à 30 000 € en 2022.

¹⁴ Cours de remédiation et cours spécifiques d'anglais.

¹⁵ 1 étudiante, collège STEE-Pau, janvier à juin puis septembre à décembre : 116 h remédiation de cours, appui en anglais, 1 étudiante, collège STEE-Anglet, janvier à juin, 26h de remédiation de cours, 1 étudiant, collège 2EI-Bayonne, septembre-décembre, 51h de remédiation de cours, appui en anglais, atelier prises de notes.

1.2. Les personnels de l'UPPA bénéficiaire de l'obligation d'emploi (B.O.E.)

En 2015, quand l'université a été soumise au paiement de la contribution au FIPHFP¹⁶, la somme due était supérieure à 150 000 €, car le taux d'emploi des B.O.E. n'atteignait pas 6%.

Au 1^{er} janvier 2020, l'UPPA déclarait au FIPHFP 6,1% de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'UPPA est l'une des très rares universités à avoir atteint ce taux. Ce taux est estimé aux alentours de 6,8% en décembre 2021. L'évolution des effectifs des personnels en situation de handicap à l'UPPA est présentée sur la figure 8.



Figure 8 : évolution du nombre de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'UPPA

Cette réussite est due à plusieurs facteurs :

- le recrutement systématique d'1 personnel en situation de handicap par la voie d'accès spécifique à la fonction publique réservée aux seules personnes en situation de handicap depuis plus de 10 ans. Ces 5 années, ce recrutement est passé à 2 postes réservés annuellement. L'UPPA est également l'une des très rares universités à avoir recruté un maître de conférences par cette voie ;
- la création en 2019 d'un contrat doctoral handicap sur fond propre de l'établissement (1 contrat tous les 3 ans) ;
- une politique de communication annuelle modeste mais qui a eu un impact certain notamment sur les enseignants-chercheurs, en parallèle de l'intervention d'une ergonome dans les services qui a rendu visible la possibilité d'aménagement de poste de travail ;
- et surtout la création du Service Médico-Psycho-Social et Prévention des Personnels (SMPPSP) qui a fait un travail remarquable de sensibilisation auprès des personnes rencontrées.

Sur les 97 B.O.E recensées en novembre 2021, 63 sont des femmes (65%), 73 sont titulaires de la fonction publique (75%).

¹⁶ FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Parmi les 24 non titulaires :

- 3 sont des doctorants, dont 1 bénéficiant d'un contrat doctoral handicap de l'établissement et 1 un autre bénéficiant d'un contrat handicap du ministère.
- 8 sont en CDD, dont 2 ayant été recrutés par la voie réservée aux personnes en situation de handicap ;
- 13 en CDI.

Parmi les 73 titulaires :

- 32 sont fonctionnaires de catégorie A ou assimilée dont :
 - 7 sont professeurs des universités (Pr),
 - 13 sont maîtres de conférences (MCF),
 - 2 sont des professeurs agrégés du second degré (PRAG),
 - 2 sont des enseignants certifiés du second degré,
 - 3 sont ingénieurs de recherche (IGR) ou équivalent,
 - 4 sont ingénieurs d'études (IGE),
 - 1 est assistant ingénieur (ASI),
- 15 sont fonctionnaires de catégorie B dont :
 - 10 sont techniciens de recherche et formation (TECHRF),
 - 4 sont secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES),
 - 1 est bibliothécaire assistant spécialisé (BIBAS),
- 26 sont fonctionnaires de catégorie C dont :
 - 20 sont adjoints techniques de recherche et formation (ATRF),
 - 5 sont adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES),
 - 1 est magasinier.

Tout cela est résumé par la figure 9.

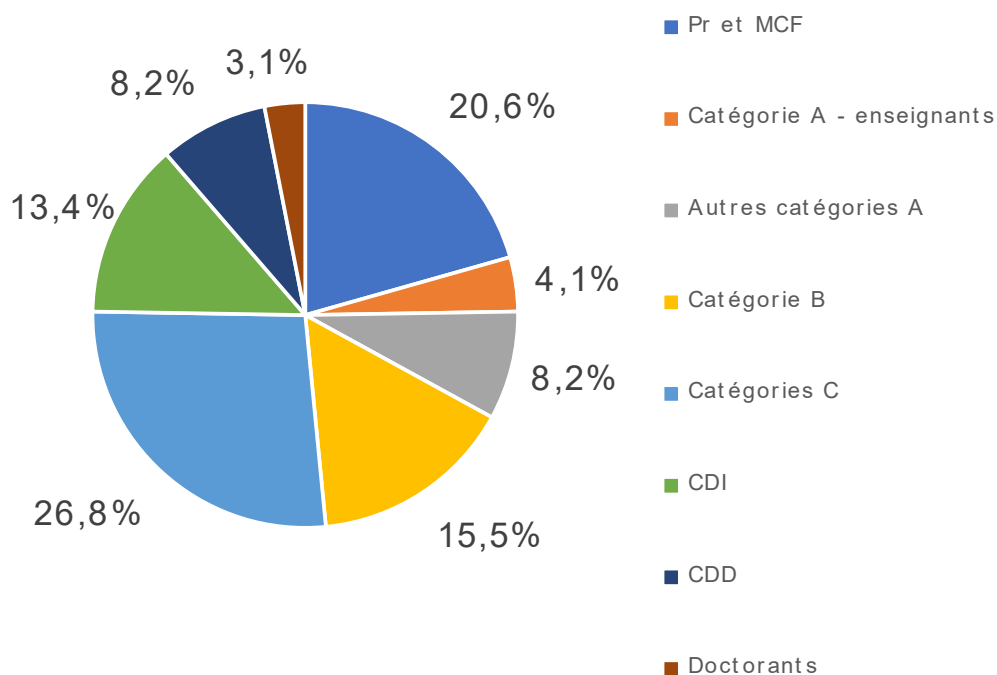


Figure 9 : statuts des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'UPPA

La pyramide des âges des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi est présentée sur la figure 10. Leur moyenne d'âge est de 49,7 ans avec 11 personnes (11,3%) de plus de 61 ans dont 3 ayant 66 ans ou plus.

Pour garantir un taux d'emploi au-dessus des 6%, il est essentiel de maintenir la politique handicap de l'établissement pour lutter contre les facteurs principaux susceptibles d'aboutir à une baisse de ce taux :

- départ à la retraite (proche pour 11% des personnels) ;
- départ pour fin de CDD qui peut concerner 11% des personnels d'autant que ces personnels ont tous moins de 60 ans ;
- départ pour mutation qui peut concerner tous les personnels.

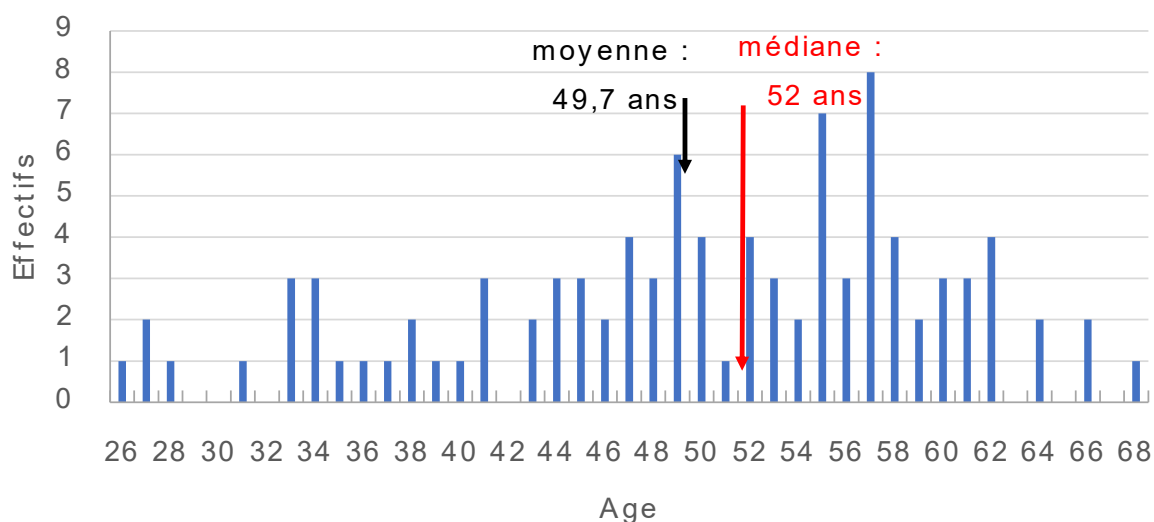


Figure 10 : pyramides des âges des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

2. Bilan de l'axe 1 : accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap

2.1. Encourager les poursuites d'études des élèves du secondaire en situation du handicap et anticiper leur accueil

Eviter les interruptions d'études pour les lycéens en situation de handicap est un enjeu majeur pour une société qui se veut inclusive d'autant plus que, d'après l'INSEE, 20% seulement des personnes en situation de handicap ont un niveau de qualification supérieur au bac, ce qui explique en partie un taux de chômage deux fois plus élevé que celui de la population générale. Pour cela, il est important de communiquer auprès des lycéens et de leurs parents, mais également auprès des collégiens de 3^{ème} pour montrer l'étendue des possibles.

Avec la crise de la COVID, la plupart des actions n'ont pu être menées. Par ailleurs, depuis 4 ans déjà, malgré nos nombreuses relances, le relais handicap ne réussit plus à rencontrer les inspecteurs en charge du handicap dans l'enseignement secondaire de notre bassin de recrutement. Le rectorat en a été informé.

En ayant intégré le groupe de travail sur dynamisation territoriale de la convention « Atouts pour tous »¹⁷, le relais handicap espère avoir là un levier important pour nos actions d « aller vers ».

¹⁷ La convention « Atouts pour tous » est une convention signée entre le rectorat, les établissements d'enseignement supérieur de Nouvelle Aquitaine et de grandes entreprises permettant de financer des actions et des aides non couvertes par les aides et accompagnement de l'éducation nationale et les aménagements de l'enseignement supérieur (matériel personnel, aide aux devoirs à domicile, découverte de l'entreprise ...)

Les coordonnées du relais handicap sont généralement présentes sur les plaquettes de l'université à destination des futurs étudiants. Dans le moteur de recherche GOOGLE, il suffit d'écrire « UPPA handicap » pour trouver en première place le lien de la page du relais handicap.

Tableau 1 : bilan des actions de la thématique 1 (axe 1)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Informers les professionnels ¹⁸ (2/an) | | | Proviseur adjoint du lycée public de Nay |
| Informers les élèves ¹⁹ (2/an) | Guide des formations, CESENS | Guide des formations | UFCV, Béarn Handisport, contact avec la FCPE, distribution d'un guide aux lycéens de Nay, guide des formations, publication de l'interview d'une étudiante. |
| Rendre plus visible le dispositif d'accueil de l'UPPA | Guide d'accueil, affiche et Xbanner | Guide d'accueil, action avec étudiants IAE | Guide d'accueil, réactivation du groupe de travail page internet relais handicap |
| Participer aux événements ²⁰ de l'UPPA à destination des lycéens (3/an) | IS, PO, JI | IS, PO | PO à distance |

Marge de progression : améliorer la page internet du relais handicap, rendre plus visible l'accès à cette page sur le site internet de l'UPPA, rendre plus visible les coordonnées du relais handicap sur les différentes plaquettes à destination des lycéens, réussir à rencontrer les inspecteurs en charge du handicap dans l'enseignement secondaire pour informer l'ensemble des enseignants référents handicap du secondaire.

2.2 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des ESH

La procédure pour bénéficier d'aménagements a été simplifiée en 2019 pour les étudiants passant de L1 à L2, de L2 à L3 ou de M1 à M2. Ceux-là n'ont plus besoin de prendre un rendez-vous avec l'Espace Santé Étudiant ce qui permet également de soulager le service de médecine préventive.

Le nouveau [décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap](#), qui vise à simplifier encore plus la procédure pour les étudiants en situation de handicap, va impacter la procédure d'aménagement, mais également l'organisation des scolarités, le lien entre scolarités et mission handicap, notre capacité à recenser les étudiants en situation de handicap, peut-être même la charte des examens (avec de réels enjeux juridiques).

¹⁸ inspecteurs d'académie, enseignants référents handicap, conseillers d'orientation, médecins scolaires, professeurs principaux ... du secondaire des départements du 64, 40 et 65.

¹⁹ et les parents d'élèves ainsi que des associations, les fédérations de parents d'élèves. Participer à des forums sur les études supérieures...

²⁰Participation à Infosup (IS), aux journées portes ouvertes (PO) et aux journées d'immersion (JI).

Grâce aux travaux de Laurent Gallon, Maître de Conférences, l'UPPA a acquis, en 2019, 10 robots de téléprésence mobiles, guidés à distance et qui sont proposés à certains étudiants ne pouvant suivre les cours en présentiel. C'est le service Artice qui pilote le dispositif. La mise en œuvre de ce nouvel aménagement demande des moyens humains importants : test du matériel de l'étudiant, installation de la connexion de la liaison entre le lieu d'habitation de l'étudiant et le robot dans les différentes salles de cours, entretien de l'équipement, identification d'un local de rangement du robot, présentation du robot à l'étudiant, aux étudiants de sa promotion, à l'équipe pédagogique, recrutement et formation des étudiants bénévoles qui s'occuperont de l'installation du robot dans la salle et de son rangement en lien avec l'étudiant concerné (Artice). L'UPPA a acquis également auprès du ministère 5 nouveaux robots de téléprésence portables mais non mobiles.

Tableau 2 : bilan de la thématique 2 (axe 1)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|--|--|
| Installation dans le lieu commun des différents services aux étudiants | | | Prévu pour 2022 |
| Permanence sur Mont de Marsan et Tarbes (1 à 2 an/site) | Mont de Marsan | Mont de Marsan | Mont de Marsan |
| Rendre plus visible le site internet ²¹ | 2538 visites | 2871 visites | Réactivation du groupe de travail page internet relais handicap, 2564 visites au 15/11 |
| Sensibiliser les enseignants à une pédagogie adaptée (2/an) | sensibilisation Dys * 2, accueil des nouveaux EC | Dys | Dys, handicap, Autisme *3, accueil des nouveaux EC |
| Former les enseignants aux normes d'accessibilité des documents numériques ²² | 37 personnels ²³ , documentation sur E-Learn | 15 personnels, documentation sur E-Learn | 32 personnels, documentation sur E-Learn |
| Projet SPACE : mettre en place des enseignants référents « handicap » ²⁴ | Lien établi entre SPACE et relais handicap | | |
| | sensibilisation Dys | sensibilisation Dys | sensibilisation Dys, handicap, autisme |
| Mise en place des robots de téléprésence | 1 pour 3 tentatives | 3 pour 9 tentatives | 6 pour 9 tentatives |

Marge de progression : introduire dans les formations à la bureautique les outils d'aide permettant de rendre accessible un document, améliorer la page internet du relais handicap, rendre plus visible l'accès à cette page sur le site internet de l'UPPA, rendre plus visible les coordonnées du relais handicap sur les différentes plaquettes à destination des stagiaires de la formation continue, organiser au moins une permanence sur le campus de Tarbes (Espace Santé Étudiant et relais handicap), créer une liste d'envoi des courriels spécifiques aux ESH, introduire un paragraphe sur l'accueil des ESH dans les conventions signées avec les partenaires.

En ce qui concerne l'organisation de la mise en œuvre des aménagements d'examen au sein des collèges, des solutions ont été proposées mais des problèmes de communication subsistent, car certains enseignants les ignorent encore et interpellent le relais handicap.

²¹ Et comptabiliser le nombre de visite

²² Et les inciter à créer une version numérique de leur cours

²³ Formation « écrire pour le Web » dispensé par le service communication de l'UPPA

²⁴ Et former les tuteurs étudiants au handicap

L'ouverture de la licence PPPE²⁵ a provoqué des tensions entre l'UPPA et le lycée partenaire ainsi qu'entre les enseignants et le relais handicap sans préjudice pour les étudiants concernés. Cette expérience souligne l'importance d'anticiper dans les conventions signées avec des partenaires²⁶ l'accueil des ESH en intégrant systématiquement un chapitre spécifique sur les responsabilités de chacun (organisation, financement...).

Par ailleurs, l'UPPA s'est lancée dans une procédure de certification QUALIOPI et s'engage pour la signature de la charte de l'AGEFIPH²⁷ pour l'apprentissage et la formation continue. L'impact sur les procédures d'aménagement, sur le rôle des référents handicap « Apprentissage » et « formation continue » est en cours d'évaluation.

²⁵ PPPE : Licence Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles

²⁶ en particulier quand les cours ou les épreuves d'évaluation sont susceptibles d'être organisés en dehors de l'établissement comme c'est le cas pour le lycée de Morlaàs, l'université populaire des Landes, la chambre de commerce d'Agen, le CFAAH des Landes, le lycée Louis Barthou... mais également les accords de double diplôme.

²⁷ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Tableau 3 : suite du bilan de la thématique 2 (axe 1)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--|---------------------------------------|--|
| Désigner un porteur politique et un porteur administratif dans les collèges | Réalisé dans chaque collège ²⁸ | | |
| Handicap à l'ordre du jour des conseils de collège (1/an) | Réalisé SSH, EEI | Réalisé SSH | |
| Inciter chaque collège à créer une ligne budgétaire dédiée au handicap (4000 €/an) | 2EI : 1200 € | 2EI : 1200 € SSH : 12h PRP + 130 € | 2EI : 1200 € SSH : 12h PRP + 13457€ |
| Informers les enseignants responsables d'année sur le dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'UPPA (1/an) | A mettre en place | | |
| Confier au service numérique de proximité la mission de gérer et installer un stock d'ordinateurs portables pour les examens | Réalisé dans les 3 collèges. | | |
| Etablir une liste de secrétaires d'examen étudiants dès la rentrée (1/an) | Réalisé par la mission handicap et/ou le collège. | | |
| Formaliser une procédure de désignation des « surveillants » lors de contrôles continus et examens organisés avec « salle à part » | Réalisé aux collèges SSH et EEI avec recrutement de vacataires étudiants, si nécessaire. Difficulté récente en STEE pour les épreuves d'anglais. | | |
| Mise en place de référents handicap pour la formation continue et l'apprentissage | Réalisé en ce qui concerne le DAEU et pour le côté administratif du CFA. | | |

Marge de progression : créer un support d'information à l'attention des responsables pédagogiques, rédiger une circulaire sur l'organisation du tiers-temps pour les contrôles-continus, les TP et les TD notés avec ou sans tirage au sort, faire auditionner les collèges par la gouvernance de l'UPPA pour vérifier les indicateurs :

- budget dédié à l'accueil des ESH ;
- ESH à l'ordre du jour du conseil du collège au moins une fois par an ;
- procédures pour :
 - acquérir, gérer, entretenir et installer dans les salles les ordinateurs d'examen,
 - désigner des surveillants supplémentaires pour les « salles à part »,
 - faire appel à un secrétaire d'examen...

Mettre en place un véritable référent handicap apprentissage en lien direct avec les entreprises (évaluation des besoins, activation des aides financières ...).

2.3 Encourager les études en master et doctorat

Les étudiants en situation de handicap en Master ne représentent que 13,4% des étudiants en situation de handicap de l'université. En doctorat, ils ne sont que 1,6%, mais ce taux est bien supérieur au taux national.

²⁸ Le porteur politique du handicap du collège 2EI a quitté le collège fin 2021, celui du collège STEE-campus de Pau a pris la direction du collège STEE. Les 2 collèges ont choisi de transférer cette responsabilité aux responsables des composantes internes de formation (CIF). Pour le collège STEE, l'ENSGTI et l'ISABTP ont leur propre référent handicap.

Tableau 4 : bilan des actions de la thématique 3 (axe 1)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|------|------|
| Encourager l'accueil en stage des ESH étant B.O.E. dans les services de l'université (1/an) | Rien n'a été mis en place | | |
| Encourager l'accueil en stage des étudiants en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les laboratoires de recherche (2/an) | 1 ESH minimum chaque année a fait un stage dans un laboratoire de l'UPPA chaque année. La mise en place d'une remontée d'information est nécessaire. | | |
| Sensibiliser les directeurs de labo au recrutement de doctorants handicapés | Rien n'a été mis en place, cependant une formation sur les discriminations va être proposée dès 2022 aux membres des jurys de promotion, puis aux cadres... | | |
| Financer une thèse pour un ESH étant BOE ²⁹ (ou une 4 ^{ème} année de thèse) (1/tous les 3 ans) | Réalisé avec un recrutement en septembre 2020 au collège STEE | | |
| Candidater aux bourses doctorales handicap du ministère ou du CNRS (1/tous les 3ans) | Réalisé avec un recrutement en septembre 2020 au collège SSH | | |

Marge de progression : créer une procédure pour proposer des stages dans les services et laboratoires.

2.4 Favoriser l'insertion professionnelle

La mission handicap relaie les informations utiles aux étudiants, notamment tous les dates et liens des forums en ligne dédiés aux personnes en situation de handicap. Le SCUIO-IP a créé un espace dédié à l'insertion professionnelle et à l'emploi des ESH (https://www.netvibes.com/scuio-uppa#Handicap_et_emploi). Dans le cadre de l'UE PEPS (insertion professionnelle), une réflexion est engagée pour répondre aux problématiques spécifiques des étudiants en situation de handicap.

Tableau 5 : bilan des actions de la thématique 4 (axe 1)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|----------------|---|
| Intégrer le handicap dans les dispositifs du SCUIO-IP et former au handicap ses personnels | Réalisé | Réalisé | Réalisé, 2 jours de formation sur l'autisme |
| Rencontrer les partenaires sociaux et notamment les correspondant handicap des entreprises locales (2/an) | TOTAL pour le stage d'un ESH, Cap' emploi | | |
| Participation au « forum UPPA entreprise » (1/an) | Réalisé | Annulé (COVID) | Participation annulée (COVID) |

Marge de progression : Intégrer le handicap dans l'UE PEPS.

2.5 Rendre accessible la vie étudiante

²⁹ ou une 4^{ème} année de thèse

Le relais handicap interpelle chaque étudiant en situation de handicap lors de l'entretien permettant de définir les aménagements sur le fait qu'aucune association étudiante ne s'est emparée de la question du handicap à l'UPPA, sans succès jusqu'à présent.

Le relais handicap interroge également chaque ESH sur leur pratique sportive et leur envie de faire une activité sportive au SUAPS mais seulement un très petit nombre d'étudiants fait part d'un désir de pratiquer une activité sportive adaptée. Malgré tout, le relais handicap a déposé un projet :

- pour l'intervention d'un enseignant en Activité Sportive Adaptée (APA) pour accompagner, 3 à 4h, individuellement un étudiant et l'encadrant de sport concerné sur une activité proposée par le SUAPS ;
- pour proposer un créneau de natation adaptée avec Béarn Handisport.

Par ailleurs, en 2021, quelques enseignants et personnels BIATSS, doctorants (principalement des chargés de TD) et étudiants tuteurs ont participé à la sensibilisation sur le handicap, les troubles DYS, et les troubles du spectre de l'autisme. D'une manière générale, ces sensibilisations se heurtent au manque de disponibilité des personnes et à une offre relativement importante de la part du SUP. Le relais handicap a donc déposé un projet (AMI émergence) pour la création d'un MOOC accessible à tout moment sur le handicap à destination des enseignants et de tous les étudiants.

Il a été remonté l'existence d'un cours (2h30) sur les troubles des apprentissages (DYS et TDAH³⁰) pour les M1 FLE dans l'UE psycholinguistique par F. Hapel.

³⁰ Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

Tableau 6 : bilan des actions de la thématique 5 (axe 1)

| | 2019 | 2021 |
|--|--|---|
| Etablir une liste de pratiques sportives du SUAPS accessibles aux ESH ³¹ (1/An) | | 1 séance de natation adaptée, dépôt appel à projet région et AMI émergence 2021 |
| Communiquer sur l'accessibilité des actions organisées par la maison de l'étudiant | Réalisé | |
| Proposer une journée de sensibilisation sur le handicap à l'ensemble des étudiants à Pau et à Bayonne (1/an) | Projet étudiant IAE semaine handicap (Bayonne), stand sur la surdité et démonstration robots de téléprésence (Pau) | Non réalisé (COVID) |
| Encourager les étudiants à participer à des concours étudiants sur le handicap et encourager les associations étudiantes à s'emparer de la question du handicap (1/tous les 2 ans) | Accompagnement d'une étudiante (association non créée) | Rencontre avec un syndicat étudiant |
| Créer (ou renforcer) des modules d'enseignement autour du handicap dans les formations ³² (1/an) | | Sensibilisation « Dys » avec doctorants, dépôt projet AMI émergence 2021 |

Marge de progression : encourager la maison de l'étudiant à s'intéresser au dispositif de l'association « accès culture » par exemple, créer un accompagnement en activité sportive adaptée au SUAPS, former les personnels du SUAPS, créer un MOOC Handicap...

³¹ et former les intervenants à l'accompagnement des sportifs handicapés

³² des doctorants, en master MEEF, dans les masters liés au RH, dans les formations de cadres...

3. Bilan de l'axe 2 : recruter, maintenir dans l'emploi et accompagner les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

3.1. Recruter

Le taux des 6% de BOE ayant été atteint, ce bilan doit être analysé dans une perspective de maintien de ce taux.

Tableau 7 : bilan de la thématique 1 (axe 2)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|-------------|-------------|
| Identifier lors des dialogues de gestions les postes susceptibles d'accueillir les B.O.E. et maintenir un objectif quantifié de recrutement par la voie réservée (1 à 2 /an) | Réalisé | Réalisé | Réalisé |
| Intégrer aux fiches de postes les contraintes spécifiques ³³ (1/recrutement) | Réalisé | Réalisé | Réalisé |
| Lien DRH et relais handicap pour identifier les diplômés BOE de l'UPPA | Non réalisé | Non réalisé | Non réalisé |
| Mettre en place un partenariat avec les dispositifs d'emploi spécialisés | Non réalisé | Non réalisé | Cap'emploi |
| Former et sensibiliser les jurys de recrutement (guide d'entretien ...) | Rien n'a été mis en place, cependant une formation sur les discriminations va être proposée dès 2002 aux membres des jurys de promotion, puis aux cadres... | | |
| Financer une thèse pour un ESH BOEi ³⁴ (1/tous les 3 ans) | Réalisé : recrutement en septembre 2020 pour 3 ans | | |
| Proposer des stages aux ESH BOE dans les services et les laboratoires de l'UPPA (1 à 3 /an) | 1 ESH au moins a été pris en stage en laboratoire chaque année, rien n'a été mis en place pour proposer un stage dans les services | | |

Marge de progression : Entamer une réflexion entre le relais handicap et la direction des ressources humaines, réussir à proposer un stage dans les services de l'université.

3.2. Maintenir dans l'emploi et accompagner les parcours

Le service médico-psycho-social et prévention des personnels a continué sa structuration. En 2021, un nouveau psychologue du travail est venu renforcer l'équipe tandis que l'assistant de service social était nommé correspondant handicap pour les personnels. Un travail important de repérage, de sensibilisation et d'accompagnement des personnes vers la RQTH et sur les postes de travail a été réalisé. Un partenariat avec Cap'Emploi a été initié qui a abouti à l'intervention d'une ergonome en 2021.

Tableau 8 : bilan de la thématique 2 (axe 2)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
|--|------|------|------|

³³ avoir une approche compétence et informer les dispositifs spécialisés (Cap'emploi, sites internet spécialisés...)

³⁴ ou une 4^{ème} année de thèse

| | | | |
|---|---|------------------------------|--|
| Etablir une fiche de mission du correspondant handicap | | | Réalisé |
| Recenser les personnels en situation de handicap (2/an) | Réalisé tous les mois | Réalisé tous les mois | Réalisé tous les mois |
| Communiquer sur les dispositifs incitant à se déclarer (2/an) | e-mailing sur 1 semaine | Mensuel UPPA | e-mailing sur 1 semaine, mensuel UPPA |
| Communiquer sur les actions réalisées chaque année (1/an) | Réalisé dans le bilan social | Réalisé dans le bilan social | Réalisé dans le bilan social |
| Formaliser la procédure d'accompagnement des BOE et de mise en œuvre des aménagements des postes de travail | Réalisé | | |
| Faire appel à des spécialistes de l'aménagement de postes (SAMETH, ergonome ...) au cas par cas | | | Intervention ergonome Cap'emploi et prestataire spécialisé |
| Formaliser l'accompagnement des encadrants et des collectifs de travail | Non réalisé | | |
| Organiser (formaliser) un accueil spécifique des nouveaux personnels BOE | Réalisé par le médecin du travail, reste à y associer le nouveau correspondant handicap | | |

Marge de progression : organiser une journée de sensibilisation au handicap pour tous les personnels.

3.3. Communiquer, sensibiliser, former l'ensemble du personnel

La nomination d'un nouveau correspondant handicap en 2021 devrait permettre de dynamiser les actions de communication auprès du personnel.

Tableau 9 : bilan de la thématique 3 (axe 2)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|---|--|
| Créer des outils de communication sur le handicap propre à l'UPPA (vidéo de témoignages, affiches ...) à destination de l'ensemble des personnels (2/an) | Guide d'accueil des personnels, e-mailing interne | Guide d'accueil des personnels | Guide d'accueil des personnels, e-mailing interne |
| Faire connaître la politique de l'établissement en matière de handicap (1/an) | Réalisé pour le recrutement et dans le bilan social | Réalisé pour le recrutement et dans le bilan social | Réalisé pour le recrutement et dans le bilan social, Mensuel UPPA et Lettres de l'UPPA |
| Proposer des modules sur le handicap dans la formation continue de l'ensemble du personnel (1/an) | Sensibilisations internes | Sensibilisation internes | Sensibilisations, Autisme SCUIO-IP) |
| Inciter les personnels dont les missions peuvent être directement concernées par le handicap à se former (1/an) | Chargé de mission handicap | | Correspondant handicap, chargé de mission handicap, direction des achats. |

| | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Organiser une journée de sensibilisation sur le handicap pour l'ensemble du personnel | Non réalisé | Non réalisé | Non réalisé |
|---|-------------|-------------|-------------|

Marge de progression : Améliorer la communication vers les personnels, communiquer les données du bilan social autrement, introduire dans la politique de formation continue des personnels des modules sur le handicap.

3.4. Les achats réservés et la sous-traitance

En mars 2020, le conseil d'administration a voté la première politique achat de l'établissement qui indique : [favoriser l'achat social et les actions de soutien au handicap](#).

3 services de l'UPPA ont passé, de 2019 à 2021, 39 commandes dans 9 ESAT³⁵ ou entreprises adaptées³⁶ (E.A.) différents³⁷. 6 324 € de commandes ont été passées en 2019 dont 3 095 € de produits d'hygiène et d'entretien, 2 107 € de fournitures de bureau, 1 122 € de préparation des copies d'examen. En 2020, ce sont 6 427 € de produits et services qui ont été commandés dont 956 € de produits d'hygiène et d'entretien, 991 € de fournitures de bureau et 4 480 € de préparation des copies d'examen. En 2021, il a été recensé également des achats de produits d'hygiène et d'entretien (1 629 €) et de fournitures de bureau (1 946 €) pour un total de 3 575 €.

³⁵ ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail. Ce sont des établissements médico-sociaux.

³⁶ Les entreprises adaptées sont des entreprises d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer 80 % de travailleurs handicapés et régies par le code du travail. Elles reçoivent des aides de l'Etat. Les ateliers protégés ont le statut d'entreprise adaptée...

³⁷ Association des parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis (APEI) de Chambéry (ESAT), L'artisanerie (E.A. de l'APEI de de Saint-Amand-Montrond), SARL Groupement Coopératif des aveugles travailleurs (GCAT) L'atelier des Pivolles, Association Flavien, Fédération des aveugles Alsace Lorraine Grand Est, Atelier protégé de la vallée des Duyes, L'ESAT Ensoleillade, les ateliers de cannes blanches, ESAT Agnelis.

Tableau 10 : bilan de la thématique 4 (axe 2)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|---------------------|---------------------|
| Identifier les secteurs d'achats concernés par les structures d'insertion ³⁸ | Liste de tous les ESAT et EA au niveau national | | |
| | Indicateur non réalisé | Non réalisé (COVID) | Non réalisé (COVID) |
| Identifier les produits/services proposés par les structures d'insertion adaptés aux besoins de l'établissement ³⁹ | Les structures d'insertion démarchant régulièrement l'UPPA, les produits et services sont connus | | |
| | Indicateur non réalisé | Non réalisé (COVID) | Non réalisé |
| Communiquer auprès des collègues et services sur les dispositions réglementaires offertes permettant le recours aux structures d'insertion | | Réalisé | |
| Insérer une clause sociale sur le handicap dans les consultations adaptées Mettre en place des marchés réservés (indicateur : travailler avec le PLIE ⁴⁰) | Aucune clause n'a été insérée ni aucun marché réservé passé mais la facilitatrice clauses sociales du PLIE a été rencontrées à plusieurs reprises | | |

Marge de progression : indicateurs à revoir, intégrer une clause sociale.

³⁸ Indicateur : participer aux événements en lien avec les structures d'insertion et les acteurs publics locaux

³⁹ Indicateur : rencontrer régulièrement les structures d'insertion

⁴⁰ PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

4. Bilan de l'axe 3 : rendre visible les enseignements et la recherche sur le handicap à l'UPPA

Il n'existe pas de laboratoires de recherche ni de départements d'enseignement à l'UPPA dont le thème central soit le handicap. Aussi la contribution de l'UPPA dans ce domaine reste modeste. Les formations de l'UPPA en lien avec le handicap sont :

- la licence Activités Physiques Adaptées (STAPS-campus d'Anglet) ;
- le D.I.U. Coordonnateur et gestionnaire de parcours handicap (IAE-campus de Bayonne) ;
- le D.U. l'accompagnement des personnes avec autisme (Collège SSH – Campus de Pau).

D'autres D.U. ont un lien indirect avec le handicap :

- D.U. mandataire judiciaire à la protection des majeurs (Collège SSH – Campus de Pau) ;
- D.U. Démarche Qualité et pratiques de coopération et de coordination du Parcours des usagers (Collège SSH – Campus de Pau) ;
- D.U. accompagnement et soins palliatifs (Collège SSH – Campus de Pau).

Une thèse encadrée par Monsieur Abel Kouvouama du laboratoire ITEM, a été soutenue le 21 décembre de 2018 : « Les représentations du handicap. Approches anthropologiques des systèmes politiques et de santé du Sud-Ouest de la France » par Virginie Duhamel.

Un mémoire de master est en cours au laboratoire ALTER, dirigée par Madame Julie Gallego et Monsieur Hans Hartje sur la thématique de la représentation des frères et sœurs de personnes handicapées dans la bande dessinée et la littérature de jeunesse illustrée, travaux de Madame Perrine Le Balch.

Enfin, depuis plus de 5 ans, Monsieur Laurent Gallon, chercheur au laboratoire d'informatique de l'UPPA (LIUPPA), travaille sur la mise en œuvre de robots de téléprésence auprès des élèves empêchés dans le secondaire et maintenant dans le milieu universitaire.

Tableau 11 : bilan de l'axe 3

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------|-------------|--|
| Recenser ce qui se fait autour du handicap à l'université (1/an) | Réalisé | Non réalisé | Réalisé |
| Alimenter le site internet de la mission handicap sur les actions recensées (1/an) | | | Révision du site internet en cours pour prendre aussi en compte cet aspect |

| | | | |
|---|-------------|-------------|--|
| Inciter les chercheurs à communiquer à propos des applications éventuelles de leurs recherches sur le handicap (1/an) | Non réalisé | Non réalisé | Réalisé https://formation.univ-pau.fr/fr/nos-atouts/initiatives-pedagogiques/robots-de-telepresence.html |
|---|-------------|-------------|--|

Marge de progression : réécrire la page internet du relais handicap en y incluant cette thématique.

5. Bilan de l'axe 4 : développer l'accessibilité

La mise en accessibilité se fait principalement lors de la réhabilitation des bâtiments dans le cadre du CPER. Ont déjà été réhabilités sur le campus de Pau, la bibliothèque universitaire, le bâtiment A des sciences, le bâtiment Ferry (ENSGTI). Sont en travaux le bâtiment B des sciences, le bâtiment d'Alembert, le bâtiment IPRA et le bâtiment vie étudiante. Une réfection des sanitaires des bâtiments Lettres et droit est programmée à l'été 2022.

Tableau 12 : bilan de l'axe 4

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|---|------|
| Faire le bilan annuel de l'avancement de l'ADAPT (1/an) | Bilan à mi-parcours réalisé | Non réalisé, travail trop important. L'UPPA est en retard, mais les travaux progressent dans le cadre du CPER | |
| Formaliser la procédure d'entretien systématique des places de parking « handicapé » et entretenir ces places (2/an) | Réalisé, mais la peinture se dégrade très vite et la signalétique verticale n'est pas toujours présente | | |
| Organiser des journées de « testing accessibilité » avec des associations locales (1/an) | Non réalisé | | |
| Faire un bilan sur l'accessibilité numérique du site internet de l'UPPA (1/an) | Réalisé | | |
| Former les personnels à l'accessibilité numérique (1/an) | Formation « écrire sur le Web » proposée une à deux fois par an | | |

Marge de progression : Sur le campus de Pau, la peinture des places « handicap » est mieux entretenue, mais les places ne sont toujours pas accompagnées d'un panneau de signalisation, se faire conseiller par des associations pour améliorer l'accessibilité. Et les autres campus ?

6. Conclusion et perspectives

En atteignant les 6% de taux d'emploi des BOE, l'UPPA est une université exemplaire. Cette réussite interroge l'université sur les moyens financiers qu'elle peut attribuer au SMPSP pour maintenir des aménagements de postes de travail de qualité.

L'augmentation constante du nombre d'étudiants en situation de handicap impose des défis à l'université. Voici quelques estimations pour 2022 à l'échelle de l'UPPA permettant d'objectiver les enjeux en termes de moyens humains et financiers :

- 130 créneaux de secrétariats d'examen à organiser (et donc un vivier important de secrétaire d'examen à mobiliser⁴¹) ;
- 240 surveillances supplémentaires pour les examens en salle à part (sans compter les 130 surveillants supplémentaires qu'il faudrait mettre en place pour les épreuves avec secrétariats d'examen⁴²) ;
- 2 250 installations d'ordinateurs pour les évaluations (en comptant une trentaine d'évaluations par étudiant pour les 75 étudiants demandant à composer sur ordinateur) ;
- plus de 150 contrats étudiants à établir (secrétariats d'examens, surveillance d'examen, tutorats, prises de notes...).

Cela impacte donc fortement les services de scolarités, les services numériques de proximité, les enseignants lors des contrôles-continus et le service des ressources humaines dédiés aux contrats étudiants.

Ces défis ne pourront être relevés que si les services et collèges intègrent leur propre politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leur fonctionnement, ce qui n'est pas encore le cas dans tous les collèges et tous les services.

La certification Qualiopi, la charte d'engagement de l'AGEFIPH pour l'apprentissage et la formation continue de personnes en situation de handicap, la modification du décret sur l'aménagements des examens vont aussi impacter l'organisation des collèges et de la FORCO.

Les moyens humains du relais handicap (notamment sur les différents campus, pour le CFA et FORCO, le SCUIO-IP) et l'accessibilité de la vie étudiante⁴³ doivent également être interrogés dans les prochaines années.

Quand tout cela sera réalisé, l'université se sera réellement appropriée la notion d'inclusion. En attendant, si le bilan du schéma directeur handicap est perfectible, un travail conséquent a été et est réalisé, l'UPPA peut être fière de sa politique handicap.

⁴¹ Par exemple, pour les examens de janvier 2022, le collège SSH avec un vivier de 67 secrétaires d'examen étudiants éprouve des difficultés à organiser les 29 créneaux concernés par un secrétariat d'examen car les étudiants se montrent peu disponibles à cette période.

⁴² Dans la mesure où les secrétaires d'examen sont souvent des doctorants ou des étudiants de master, une surveillance n'est pas mise en place, le secrétaire d'examen faisant également office de surveillant.

⁴³ Pour lutter contre l'isolement des ESH et permettre leur pleine intégration dans la communauté étudiante, il est nécessaire de leur offrir la possibilité de vivre dans un logement étudiant (comme les autres étudiants) sans dépendre de leur famille pour les soins, la coordination des soins, la gestion des médicaments, l'accès aux droits sociaux spécifiques... Pour les ESH, jeunes adultes, devenir autonomes est donc plus difficile et complexe. Un accompagnement vers l'autonomie est nécessaire pour certaines situations de handicap complexes.

